



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni le 18 février 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	52
<b>Présents :</b>	43
<b>Votants :</b>	51
<b>Secrétaire de séance :</b>	Jacques JULOUX

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
<b>BAYE :</b>	-
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILLIGOMARÇ'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADOU, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Pascal BOZEC (BAYE), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christelle FENEON (MOELAN), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Aude MARSILLE (RIEC), Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)  
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
 Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)

DCC2021-030

**VIE COURANTE**  
**15- ENFANCE**

---

**ALSH : Facturation - Création d'une pénalité pour absence non prévenue**

---

Certains directeurs d'ALSH rencontrent des problématiques de places sur leur structure. Les modalités d'inscription ont été assouplies depuis septembre 2019 en permettant aux familles d'annuler leurs inscriptions une semaine avant la venue de l'enfant sans être facturé. Malgré cette possibilité, certaines familles ne préviennent pas de la « non venue » de leur enfant. Nous refusons des enfants au moment des inscriptions et le jour J, il reste des places disponibles.

Actuellement, ces journées d'absences sont facturées au tarif normal en fonction du quotient familial.

Il est donc proposé nouvelle tarification intitulée « pénalité absence non prévenue ». Son montant s'élèverait à 2 fois le tarif appliqué aux résidents hors territoire de Quimperlé communauté (tarif tranche 6).

Cette pénalité s'ajouterait au tarif de la journée qui sera normalement facturée malgré l'absence.

Elle sera appliquée à la 3<sup>ème</sup> « non présentation » de l'enfant, sans avoir prévenu, sur une amplitude de 6 mois.

Cette nouvelle tarification pourra être mise en application à compter des vacances de Février.

A ce titre, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APOUVER l'envoi d'un courrier aux familles concernées.
- APPROUVER la création d'une pénalité pour absence non prévenue qui aura pour coût le tarif de la tranche 6 multiplié par 2.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APOUVE l'envoi d'un courrier aux familles concernées.
- APPROUVE la création d'une pénalité pour absence non prévenue qui aura pour coût le tarif de la tranche 6 multiplié par 2.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

  
Sébastien MIOSSEC